

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mercredi,
le 27 juin 2007 à 19h00 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle
étaient présents :

Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers, Lawrence
Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Dr Jean
Amyotte.

Également présent : le directeur général.

07-06-609

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet d'asphaltage
3. Infraction - Jugement Cour supérieure – 49 chemin Dollard
4. Demande à la C.P.T.A.Q. – Ferme Équestre Avant-garde
5. Levée de la séance

Tous les membres étant présents et renonçant à l'ordre du jour, les items suivants sont
ajoutés à l'ordre du jour :

5. Avis de motion – règlement modifiant le règlement de lotissement no 178-01 –
concernant la superficie des lots
6. Avis de motion – règlement d'emprunt concernant l'asphaltage de certains
chemins municipaux

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Ajournement à 19h05

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

Adoptée

Réouverture de la séance à 20h30

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Dr Jean Amyotte

Adoptée

07-06-610

NUISANCES – 49 chemin Dollard

CONSIDÉRANT le règlement 04-07 concernant les nuisances publiques sur le territoire
de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts encourus par la municipalité, aux fins de faire respecter et appliquer le jugement de la Cour supérieure, constituent une créance prioritaire sur l'immeuble au 49, chemin Dollard, qui seront assimilés à une taxe foncière ;

CONSIDÉRANT QU'une estimation pour le nettoyage de ladite propriété, a été demandé à trois entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'estimation de M. Raymond Bélisle pour la somme de 3 589,42 \$ et procède au nettoyage de ladite propriété.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais pour le dépotoir soient aussi ajoutés à la facture de taxe.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 0607027

07-06-611

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – FERME ÉQUESTRE « AVANT-GARDE »

CONSIDÉRANT QUE les requérants désirent exploiter un commerce sur le lot 10B, dans le rang 7 du canton d'Eardley, situé au 1913 route 148;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'opérer une ferme équestre afin de faire le dressage de chevaux, de donner de l'exercice aux juments et poulains nichés, et de faire le remisage de machines agricoles et du foin;

CONSIDÉRANT QUE cet usage est lié à l'exploitation agricole;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la demande des requérants ayant pour but l'exploitation d'une ferme équestre sur le lot 10B, dans le rang 7 du canton d'Eardley, située au 1913 route 148.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean Amyotte à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement de lotissement no 178-01 – concernant la superficie des lots.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Brian Middlemiss à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement d'emprunt concernant l'asphaltage de certains chemins municipaux.

07-06-612

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h20 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 0607027

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées à la résolution suivante: 07-06-610.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL